



# Assurance scolaire

vendredi 2 septembre 2016, par [Animateur du site](#)

**Chaque élève inscrit dans l'établissement est assuré auprès de la mutuelle St Christophe en responsabilité civile, 24h sur 24, 7jours sur 7, y compris hors temps scolaire et en famille.**

- Ce contrat couvre les enfants lors de leurs séjours à l'étranger et comprend une assistance rapatriement au cours des voyages scolaires.
- Cette assurance couvre également le bris ou la dégradation de lunettes ou appareils dentaires (sur présentation de facture et après formalités d'usage).

**Attention, l'assurance ne fonctionne pas dans le cas de perte ou de vol de quel que matériel que ce soit.**